



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la dernière escalade aiguë de la situation en matière de sécurité dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine, causée par des violations du cessez-le-feu commises par les formations armées russes.

L'accord relatif aux mesures supplémentaires visant à renforcer le cessez-le-feu, entré en vigueur le 27 juillet 2020, a été conclu le 22 juillet par le Groupe de contact trilatéral.

Le 6 septembre, après presque six semaines de calme relatif, les éléments agissant pour le compte de la Russie ont repris leurs tirs délibérés sur les positions militaires ukrainiennes. Ces attaques ont été précédées de nombreuses menaces de recours à la force armée de la part des autorités d'occupation russes dans la région du Donbass, et par des accusations sans fondement selon lesquelles la partie ukrainienne aurait violé les accords conclus par le Groupe de contact trilatéral.

La partie ukrainienne considère que les actes des forces militaires russes constituent une violation flagrante des accords de Minsk, un dédain cynique des mesures supplémentaires visant à renforcer le cessez-le-feu, ainsi que des tentatives délibérées de déstabiliser la situation dans les territoires temporairement occupés des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine.

L'Ukraine reste profondément attachée à un règlement pacifique du conflit armé russo-ukrainien dans le Donbass, notamment par l'application des accords de Minsk et des conclusions concertées du sommet format Normandie qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sergiy Kyslytsya

